

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

DELIBERATION N°2024.00232

**SAINT-ETIENNE - 35 RUE PIERRE ET DOMINIQUE PONCHARDIER - CESSION
DES LOCAUX SITUÉS AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'IMMEUBLE B DE
L'ESPACE FAURIEL AU PROFIT DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 mai 2024

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Kamel BOUCHOU,
M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND,
M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,
M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 mai 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240516-D20240023210

Date de mise en ligne : 28 mai 2024

M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Françoise BERGER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS,
M. Gérard TARDY, M. Julien VASSAL

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2024

SAINT-ETIENNE - 35 RUE PIERRE ET DOMINIQUE PONCHARDIER - CESSION DES LOCAUX SITUES AU REZ-DE-CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE B DE L'ESPACE FAURIEL AU PROFIT DU DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Saint-Etienne Métropole est propriétaire des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble B de l'Espace Fauriel du 35, rue Pierre et Dominique Ponchardier.

Ces locaux étaient occupés par la société Probikeshop depuis le 1^{er} janvier 2011. L'entreprise a quitté cet espace en septembre 2023. Il était vacant depuis lors.

Le Conseil Départemental de Loire a fait savoir son intérêt pour l'acquisition de ces locaux. En effet, il est envisagé par le Conseil Départemental de la Loire la relocalisation de leur pôle « vie sociale ». Ces bureaux d'une surface de 654 m² permettraient au Département de pouvoir installer ses services d'action sociale composés d'assistantes sociales et du service de protection maternelle et infantile, soit environ 25 personnes.

Une installation au sein de l'Espace Fauriel permettrait ainsi de relocaliser le point d'accueil actuellement situé rue de la Convention et de le séparer du foyer de l'enfance avec lequel les locaux sont partagés.

Il est proposé que Saint-Etienne Métropole cède ces locaux au Département de la Loire.

Le prix de cession s'élève à 620 000 euros HT. Le bien cédé étant d'une superficie de 654 m², le prix de vente est de 950 euros / m².

La Direction de l'Immobilier de l'Etat a émis un avis en date du 09 novembre 2023, d'un montant de 620 000 euros HT. Le prix de cession est donc conforme à cet avis.

Il est proposé que l'acte authentique de vente soit reçu par Maître Virginie BRAYET, Etude NOTALEX, 8, allée de l'informatique, BP 20711, 42950 Saint-Etienne Cedex 1.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la cession des biens ci-avant au montant de 620 000,00 € HT conformément à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces découlant de la présente délibération et notamment l'acte notarié à intervenir qui sera reçu par Maître Virginie BRAYET, Etude NOTALEX à Saint-Etienne (42) ;**

- les recettes correspondantes seront perçues de la manière suivante :
BATE/775.HT/FAURI.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE